



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ET APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

*Que lors de la séance tenue le 17 janvier 2022, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de **règlement no 2022-278 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2010-116 et ses amendements afin de faire un transfert de zones prioritaires d'aménagement et différées entre les zones P-2, Rd-5 et Rd-10, à autoriser l'usage spécifiquement autorisé «service de garde à l'enfance» dans la zone I-4 et à autoriser le groupe d'usages «établissement lié à l'éducation» dans la zone P-2;»***

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 07 février 2022 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet le tout en respectant les mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19.

*Qu'exceptionnellement, en raison des contraintes exigées par la santé publique en lien avec la pandémie du COVID-19, l'assemblée publique de consultation exigée par la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sera également accompagnée par un appel de commentaires écrits.*

Que le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, et ce, jusqu'à la levée de l'assemblée de consultation prévue le 07 février 2022;

Que les commentaires écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante : 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton, Québec, J0B 2V0;

Que les commentaires électroniques peuvent être envoyés à l'adresse : direction@sfxb.qc.ca

Que le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le premier projet de règlement vise à :

- **Effectuer un transfert de zones prioritaires d'aménagement et de zones d'aménagement différées entre les zones P-2, Rd-5 et Rd-10;**
 - Une partie de la zone P-2 actuellement en zone prioritaire d'aménagement sera transférée en zone d'aménagement différée (zone Rd-10).
 - Une partie de la zone Rd-5 actuellement en zone d'aménagement différée sera transférée en zone prioritaire d'aménagement (zone P-2).
 - Ce transfert de zones prioritaires d'aménagement et de zones d'aménagement différées d'une superficie égale d'environ 0,4 hectare permettra le développement d'un secteur auparavant mis en réserve (zone différée) et par le fait même limitera le développement du secteur qui est jugé moins prioritaire.

- De permettre l'usage spécifiquement autorisé « service de garde à l'enfance » dans la zone I-4.
- De permettre le groupe d'usage « établissement lié à l'éducation » dans la zone P-2.

La zone prioritaire d'aménagement (P-2) transférée maintenant en zone d'aménagement différée (zone Rd-10) se trouve à l'est de la rue du Parc et est située entre le centre communautaire et le petit lac Saint-François

La zone d'aménagement différée (Rd-5) transférée maintenant en zone prioritaire d'aménagement (P-2) est située entre la rue du Parc et la rue de l'Église

La zone I-4 se situe des deux côtés de la route 249 à proximité de l'autoroute 55. Elle est également traversée en partie par le chemin Labrie.


La zone P-2 se situe au sud-est de la rue du Parc et longe celle-ci sur son ensemble.

Que l'illustration des zones concernées par les modifications proposées peut être consultée au bureau de la municipalité;

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 18 janvier 2022.



Sylvie Champagne
Directrice générale greffière trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2022-278 Appel commentaires